



## Qui peut me remettre mon solde de tout compte ?

-----  
Par Alex75

Bonjour,

J'ai démissionné et ça n'a pas plus à mon employeur.

Mon ancienne RH refuse de m'envoyer mon solde de tout compte, elle dit que je dois venir le chercher, j'ai lu qu'elle était dans son droit, mais j'ai trouvé un autre travail et je ne suis pas disponible en journée, d'autant qu'elle n'est pas toujours sur site avec le télétravail.

Je n'ai donc pas réussi à la voir lorsque je suis passé la dernière fois.?

Mes anciens collègues l'ont même entendu me dénigrer et dire qu'elle me ferait baver comme j'avais été malhonnête avec eux.?

Est-il possible d'exiger que ma RH transmette le document à un collègue ou une autre personne lorsqu'elle n'est pas sur site ?

Puis-ce déléguer mon ami ou un collègue pour retirer le solde de tout compte à ma place ??

Merci de votre aide

-----  
Par ESP

Bonsoir,

Vous pouvez, dans un premier temps, lui demander de vous les envoyer, et si il refuse, lui proposer d'envoyer quelqu'un pour aller les chercher. Cela ne pose généralement pas de difficulté.

Malheureusement, si votre ancien employeur refuse quand même, il faudra saisir les prud'hommes (c'est long) donc il est préférable de trouver une solution en demandant à votre employeur actuel le temps nécessaire.

-----  
Par kang74

Bonjour

Le solde de tout compte et vos papiers de fin de contrat sont quérables : absolument rien ne peut être reproché à l'employeur s'il tient vos papiers à disposition .

Donc il peut refuser de vous les envoyer ou les faire chercher pour des raisons de sécurité bien légitimes , le CPH ne lui reprochera rien puisque c'est à vous de vous tenir disponible pour récupérer vos papiers .

Donc mis à part faire une mise en demeure à l'employeur demandant à ce que vos papiers soient tenus à votre disposition et convenir d'un rdv avec eux, il n'y a pas 30 000 solutions .